



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante et unième session

26 février-9 mars 2007

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale,
intitulée « Les femmes en l'an 2000 :
égalité entre les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques et mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives :
élimination de toutes les formes de discrimination
et de violence à l'égard des petites filles**

Déclaration présentée par la Fédération internationale des associations médicales catholiques, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* E/CN.6/2007/1.



Déclaration

La Fédération internationale des associations médicales catholiques (FIAMC) salue l'initiative prise par la Commission de la condition de la femme de se pencher, lors de sa session qui se tiendra du 26 février au 9 mars 2007 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, sur la situation de la petite fille en vue d'adopter une démarche systématique pour lutter contre les conditions de dénuement et de dégradation, les maladies et les incapacités tant médicales que sociales.

Nous devons, comme le disait le Pape Paul VI, « ériger un bouclier d'amour protecteur » autour de toute vie humaine, en particulier autour des personnes les plus vulnérables et sans voix. Il se dégage des textes sacrés du judaïsme et du christianisme un devoir moral et social fondamental de justice et d'amour, comme en témoigne la question profondément morale posée à Caïn en ces termes : « où est ton frère... qu'as-tu fait? » (Genèse 4:9). Cette question est suivie du jugement redoutable de Dieu : « la voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi » (Genèse 4 :10).

Dans son encyclique intitulée « l'Évangile de la vie », le Pape Jean-Paul II nous dit que « le sang de tout autre être humain tué depuis Abel crie également jusqu'au Seigneur » (E.V.25).

L'objectif premier de la convention relative à la petite fille est de « lancer à haute voix que nul n'a autorité sur la vie » (Pape Jean-Paul II). La vie étant elle-même le premier bien de la création, la vie de l'innocent et de l'enfant mérite que nous lui accordions le plus vif intérêt. Le bouclier protecteur d'amour doit être érigé autour de chacun. Par conséquent, les États parties, les organisations non gouvernementales, les services de santé et les services sociaux devraient s'attacher à préserver la vie et la dignité de la personne humaine, « belle et merveilleuse création ». Comment pouvons-nous manquer de travailler sans relâche à préserver la beauté innocente de la petite fille, à la protéger à tous égards, aussi bien pour elle-même que pour la promesse future de la nouvelle vie qu'elle portera un jour. Il s'agit de préserver « la virginité et la maternité comme deux dimensions particulières de l'épanouissement de la personnalité de la femme » (Mulieris Dignitatem, Jean-Paul II, 1988).

Nul n'ignore les crimes commis contre les enfants dans le monde entier, à commencer par la traite des petites filles et des jeunes femmes aux fins d'abus sexuels, voire de meurtre sexuel. Le vol de leur virginité, la fin de leurs espoirs d'être mère et la destruction de leur qualité de personne humaine et de leur personnalité sont autant de crimes qui crient de la terre aux cieux pour que justice soit rendue.

Ces maux pernicieux prennent de l'ampleur avec la pornographie mettant en scène les enfants, que favorisent malheureusement aujourd'hui les nouvelles technologies qui peuvent instantanément transporter cette dégradation de la personne et de la femme partout dans le monde. Dans le même temps, ces pratiques portent chaque fois atteinte à la personnalité et à la volonté de tous ceux qui utilisent ces technologies à ces fins pernicieuses et, par extension, à l'ensemble de la société et ouvrent la voie à une violence sans cesse croissante contre l'enfant et la femme. Il faut mettre fin à ce cycle terrible qui se propage partout à présent.

Le Pape Jean-Paul II n'a cessé de parler d'une « nouvelle civilisation d'amour », notant dans son encyclique sur la dignité de la femme que « dès le début, la femme, comme l'homme, a été créée et placée par Dieu dans cet ordre d'amour » (*Mulieris Dignitatem*). Ce bien, nécessité personnelle et sociale absolue, doit commencer par la collaboration entre tous les États parties et toutes les organisations, qui utiliseraient tous les moyens politiques et de répression disponibles, d'une part, et les moyens médicaux et éducatifs éventuels, d'autre part, pour éliminer la menace mondiale que constitue la traite d'êtres humains à des fins sexuelles et la pornographie.

La Commission doit également se pencher sur le préjudice plus subtil mais non moins grave causé à la petite fille par les ravages du divorce dans le monde industrialisé et les naissances hors mariage. Des millions de petites filles sont privées d'un domicile et d'un foyer véritables où règne la sécurité de l'amour parental qu'offrent un père et une mère qui considèrent l'appel au mariage et une famille harmonieuse comme le devoir personnel et social le plus fondamental. Il va sans dire que la pléthore de crimes sexuels contre l'enfant et les nombreux cas de maltraitance physique et psychologique ne peuvent trouver réparation qu'au sein de la famille et que la famille ne peut se retrouver que si tous les mécanismes de l'État sont encore une fois organisés en sa faveur. En effet, la stabilité même de l'État repose à terme sur la stabilité de la famille véritable, biologiquement fondée et moralement juste de par sa conception, garantie par convention.

Aucun État ou organisme international ne peut manquer de relever l'importance profonde que revêt la « vérité anthropologique » de la famille intégrale, ordonnée par la nature comme la première unité de la famille humaine. La petite fille, comme le garçon, a un droit inaliénable consigné dans la loi de la nature, *nomos*, qui est de naître d'une mère et d'un père qui les connaissent et les aiment et qui, de façon mutuellement exclusive et par coopération charitable, donnent la vie et l'amour à la progéniture – du début de la vie jusqu'à la maturité de la personne et de la personnalité.

De même, la famille doit constituer un bouclier protecteur contre toutes pratiques rituelles à l'encontre de la petite fille, notamment les mutilations génitales rituelles, le modelage du crâne, la ligature des pieds et des bras et l'emploi de divers objets somatiques, pour ne citer que les plus abominables. L'invocation des pratiques culturelles et religieuses n'abolit pas le caractère autonome de la personne humaine, laquelle a le droit, à tout moment, en tout lieu, de jouir librement, sans aucun préjudice, du don de la vie et de tout ce qui est ordonné dans la nature pour la servir comme le Créateur l'a voulu.

Enfin, les médecins, chercheurs, enseignants et bioéthiciens catholiques de la FIAMC consacrent leur travail individuel et les efforts collectifs de la FIAM à la réalisation de tous les objectifs méritoires de la Commission et à sa mission de protection de la petite fille. La FIAMC demande aux médecins, aux infirmiers et aux travailleurs de la santé du monde entier d'épouser la cause commune de la promotion et de la protection des droits de la petite fille et des enfants de tous âges, en menant une action grâce aux médias, à l'effort personnel et à la collaboration politique.

Le Pape Benoît XVI, dans sa joyeuse encyclique « Dieu est amour », nous rappelle que l'amour repose sur la justice et que lorsqu'il n'y a pas de justice il n'y a pas d'amour. Au-delà de tout, dit-il, se trouve l'amour miséricordieux de Dieu que tout homme et toute femme sont appelés à partager avec le monde.
